MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION BAS-VIVARAIS

ABONNEMENT ANNUEL : 70 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

26 Mai 1982 N° de série continue 16 Bulletin n° 16

ARBRES FRUITIERS

CERISIER

Mouche de la Cerise : la protection s'impose

La présence d'asticots est un obstacle aux exportations : Pour tous les pays importateurs il n'y a aucune tolérance (1).

La lutte est simple : Pendant la période de risque, un traitement au changement de couleur.

Cette année, la protection doit être assurée :

- à partir du 28-29 Mai : au fur et à mesure de la maturité pour toutes les variétés (à l'exception des précoces type Précoce de la Marche et Burlat)
- au stade : fruits jaune-vert virant au rose
- avec un produit homologué : voir la liste des matières actives autorisées qui accompagnait l'envoi du Bulletin précédent (n° 15)

REMARQUES

- On pourra préférer l'emploi du diméthoate ou du formothion, intéressant par leur action en profondeur et limité à 7 jours avant la récolte.
- La deltaméthrine n'a pas de délai d'emploi, mais son mode d'action doit la faire appliquer au début du changement de coloration des fruits.
- RESPECTER LES DELAIS D'EMPLOI AVANT RECOLTE.

(1) Les exportations sont contrôlées après conditionnement par le Service de la Protection des Végétaux. Le dépistage consiste à ouvrir 100 cerises par lot homogène et à les plonger dans une solution d'eau salée (250 g de sel de cuisine par litre d'eau) : les asticots montent à la surface et leur présence est alors facilement décelable.

PECHER

Cochenilles - 2 espèces sont fréquemment observées dans notre région :

Cochenille du mûrier : les organes fortement attaqués paraissent avoir été badigeonnés au lait de chaux : croûtes blanchâtres formées des boucliers des femelles. De plus, l'accumulation des mâles ailés détermine souvent la formation d'amas floconneux blanchâtres.

La lutte en végétation ne concerne que ces arbres contaminés.

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

Cochenille rouge du poirier : observée dans beaucoup de situations, elle ne provoque des dégâts que dans un nombre limité de vergers :

- pêches fortement dépréciées par de petites taches circulaires rougeâtres : réaction anthocyanique comparable à celle causée par le Pou de San José.
- rameaux qui présentent des encroûtements accompagnés de méplats caractéristiques.

En végétation, ne traiter que les vergers attaqués l'année dernière.

METHODE DE LUTTE :

Les éclosions de ces 2 espèces sont observées depuis plusieurs jours et un traitement est maintenant conseillé avec un produit à base de méthidathion poudre mouillable uniquement (ULTRACIDE 20 bouillie à 200 g de produit commercial/hl).

Monilia - Voir notre Bulletin n° 14 du 11 Mai.

De nouveaux prélèvements réalisés sur les Communes de ST MARTIN D'ARDECHE, LAURAC, ROSIERES VOGUE, AUBENAS, RUOMS, ST ALBAN-AURIOLLES, GROSPIERRES, CHANDOLAS n'ont permis d'isoler que du monilia ; la présence de fusicoccum n'a pu être décelée.

POIRIER

Les risques de contamination primaire de tavelure demeurent et la protection doit être poursuivie.

Acariens - Voir notre Bulletin n° 13 du 5 Mai.

Nous rappelons l'intérêt de l'amitraze également efficace contre les psylles et peu toxique sur la faune auxiliaire.

Carpocapse - Dans les vergers traités au diflubenzuron (DIMILIN), conformément à notre Bulletin n° 13 du 5 Mai, la protection sera renouvelée avec ce produit :

- Vallée du Rhône (ST JUST D'ARDECHE...) : à la fin du mois de Mai.
- Autres régions (AUBENAS, ST SERNIN...) : au début du mois de Juin.

POMMIER

Les contaminations primaires de tavelure sont toujours possibles et les conditions climatiques très favorables à l'oïdium : la protection contre ces 2 maladies doit être soigneusement maintenue.

Mineuse cerclée (Leucoptera scitella) - Les éclosions des premiers oeufs déposés au début du mois ont déjà été observées et les premières mines sont actuellement visibles (voir photos Bulletin n° 15).

Un traitement dirigé contre les larves de première génération n'est conseillé que dans les seuls vergers très infestés l'année dernière (au moins 1-2 mines par feuille) avec un produit à base de méthomyl (LANNATE 20 L à 300 g de produit commercial/hl).

Carpocapse - Voir poirier.

PETITS FRUITS

FRAMBOISIER

Dans les cultures de la région de ST ETIENNE DE BOULOGNE, les premiers fruits verts sont observés.

La protection doit être poursuivie contre la pourriture grise en tenant compte des indications données dans notre Bulletin n° 6 du 3 Mars (pages 3 et 4).

745

VIGNE

BLACK ROT (zones atteintes : LABLACHERE, JOYEUSE...)

Du fait de l'arrivée à maturité d'un grand nombre de périthèces, les risques de contamination par le BLACK ROT sont toujours à craindre. Ils pourraient se concrétiser à la faveur de pluies.

En conséquence, et pour pallier à toute éventualité, le renouvellement de la protection s'avère nécessaire (voir notre Avis n° 12 du 26 Avril 1982).

MILDIOU

La sècheresse qui se prolonge a empêché toute contamination primaire de Mildiou et de ce fait la protection vis-à-vis de cette maladie a pu être différée.

A ce jour, la situation est satisfaisante et l'on peut encore retarder l'application du premier traitement. Cette attitude est particulièrement conseillée pour les viticulteurs bien équipés et susceptibles d'intervenir rapidement si une pluie importante devait se produire au cours des prochains jours.

Pour les viticulteurs n'ayant pas cette possibilité et plus intéressés par une lutte préventive de sécurité, un traitement fongicide pourrait être positionné au stade de préfloraison, c'est-à-dire dans les premiers jours de Juin.

TORDEUSES DE LA GRAPPE (Cochylis - Eudémis)

Poursuite des vols de papillons. Rappel de l'intérêt du traitement à caractère curatif comme nous l'avons conseillé dans notre Avis n° 14 du 11 Mai 1982.

- RESEAU D'OBSERVATION BAS-VIVARAIS -

Dans le Bulletin n° 14 du 11 Mai 1982, nous vous avons communiqué la liste des Postes d'Observation ARBRES FRUITIERS.

En complément de ces renseignements, nous vous donnons l'implantation des Postes de piègeage "Tordeuses de la grappe" (vigne) :

ALBA
ORGNAS L'AVEN
ST MAURICE D'IBIE
ST MARCEL D'ARDECHE
SAUVEPLANTADE
VALLON PONT D'ARC
VILLE S/AUBENAS

P46

AMENAGEMENT DE LA LUTTE
CONTRE LA POURRITURE GRISE DE LA VIGNE

-:-:-:-:-:-:-

Ce texte a été réalisé par un Groupe de Travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (ITV) et du Service de la Protection des Végétaux.

Depuis plusieurs années la lutte chimique contre la pourriture grise de la vigne, grâce à l'emploi des spécialités commerciales à base d'imides cycliques (Sumisclex, Ronilan, Rovral) assure aux viticulteurs une protection satisfaisante. Cette lutte est conduite dans le cadre de la méthode standard qui consiste à appliquer 4 traitements de chaque côté du rang au niveau des grappes (chutes des capuchons floraux ; fermeture de la grappe ; début véraison ; trois semaines avant récolte).

Mais l'apparition de souches résistantes du Botrytis cinerea à ce groupe de produits, ayant entraîné une protection insuffisante dans certaines parcelles en 1981 pose le problème de la stratégie de lutte contre la pourriture grise en des termes nouveaux.

Ce phénomène de résistance, directement lié à la fréquence des applications anti-botrytis a surtout été constaté en Champagne, Alsace et Bourgogne, vignobles où le nombre de traitements est élevé, parfois supérieur à 4 notamment en Champagne. D'autres zones, comme le Bordelais, sont également touchées, mais à un degré nettement plus faible et sans conséquence pratique jusqu'ici.

Il convient donc, pour la prochaine campagne de prendre toutes les mesures possibles pour essayer de limiter le développement de ces souches résistantes et ainsi d'éviter une trop grande perte d'efficacité des produits à base d'imides cycliques car les seuls autres fongicides utilisables, pour lesquels il n'existe pas de souches résistantes ont une action nettement plus faible.

- Les mesures prophylactiques ne sont pas à négliger. Elles doivent permettre de limiter la vigueur et de favoriser l'aération au niveau des grappes. Pour cela on interviendra sur la fumure qui devra être équilibrée, sur le système de conduite (taille ; palissage ; effeuillage, etc...). Les actions secondaires de certains produits peuvent également avoir des incidences sur la maladie :

  . L'application de traitements préventifs contre les attaques de tordeuses de la grappe (2e et éventuellement 3e génération), en limitant les possibilités de développement du Botrytis, a pour conséquence de réduire sensiblement le taux de pourriture.

  . Certains fongicides employés spécifiquement contre le mildiou (bouillie bordelaise à 2 %, folpel, captafol et dichlofluanide) ont une action limitante sur la pourriture grise alors que d'autres, de la famille des dithiocarbamates (manèbe notamment) peuvent la favoriser.

- Les vignobles ayant reçu le plus grand nombre de traitements avec les produits à base d'imides cycliques étant ceux qui présentent le pourcentage le plus élevé de souches résistantes, on ne peut que recommander une réduction du nombre des traitements avec ces produits.

C'est pourquoi tout en maintenant les préconisations de la méthode standard qui a fait ses preuves, pourrait-on aux stades de traitements préconisés par cette méthode, utiliser un produit moins performant à base de dichlofluanide ou de folpel pour les périodes à risque faible et réserver les produits de la famille des imides cycliques pour les périodes à risque élevé.

Bien sûr cette évaluation du risque, fonction du climat, n'est pas facile à faire actuellement mais un des éléments d'appréciation, à l'étude depuis peu, peut être fourni par le modèle de développement établi par M. STRIZYK de l'A.C.T.A. Ce modèle, dont 1981 aura été la première année d'une large expérimentation demande à être encore étudié et adapté aux conditions régionales avant d'être intégré dans tout système de prévision.

Mais devant le risque de développement des souches résistantes, pouvant entraîner une perte importante d'efficacité, les Stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront de donner dès cette année des informations sur l'évaluation du risque permettant d'aider le viticulteur à adopter une stratégie de lutte.